Conditions générales de vente

Le Saint Sabastien · Version du 10 novembre 2026

1 Option et réservation

Option : Les groupes à partir de 20 participants bénéficient de conditions tarifaires préférentielles. Ils sont également les seuls à pouvoir demander une option de réservation. Toute demande d'option reste soumise à notre acceptation et sa durée de validité est communiquée au client.

Réservation : Toute réservation devient effective après versement d'un acompte ou de la totalité.

- En cas de versement d'un acompte, le client reçoit une confirmation de réservation par e-mail.
- En cas de règlement total, le client reçoit une confirmation, puis son billet en deux e- mails distincts.

L'e-mail de confirmation contient un code et un bouton « modifier ma commande », qui permettent de corriger ou de faire évoluer certains éléments de la commande : les menus, les options et l'ajout de participants (selon disponibilités).

Pour annuler, reporter ou réduire le nombre de participants, les conditions applicables sont précisées ci-dessous :

2 Réduire le nombre de participants sans option préalable (cas général)

Une diminution du nombre de participants peut être prise en compte sans frais, à condition de nous prévenir par écrit / e-mail :

1 mois à l'avance : 7 participants ou plus.

1 semaine à l'avance : 3 à 6 participants.

48 h à l'avance : 1 ou 2 participants.

Attention, ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Elles correspondent à la diminution maximale autorisée par rapport à l'effectif prévu.

Selon les situations, nous ajusterons le solde restant dû, ou nous proposerons un avoir sur les consommations prises sur place. Cet avoir sera à consommer intégralement (pas de remboursement d'un éventuel reliquat d'avoir).

En dehors de ces délais, aucune diminution du nombre de participants ne pourra être prise en compte (en particulier le jour même) et la totalité de la somme due sera exigée sur place. Nous restons naturellement attentifs aux situations exceptionnelles pouvant justifier un examen particulier de la demande.

3 Réduire le nombre de participants après une option (groupes uniquement)

À la réservation : l'effectif prévu

Lors de la réservation (confirmation de l'option), le client indique un effectif prévu. Cet effectif peut ensuite être réduit sans frais, à condition d'effectuer la modification en ligne ou de nous prévenir par e-mail :

4 mois à l'avance : jusqu'à 40 % de l'effectif prévu.

3 mois à l'avance : jusqu'à 30 %.

2 mois à l'avance : jusqu'à 20 %.

1 mois à l'avance : jusqu'à 10 %.

Attention : ces pourcentages ne sont pas cumulables. Ils correspondent à la diminution maximale autorisée par rapport à l'effectif prévu.

Un mois avant : l'effectif confirmé

Un mois avant la représentation, le nombre de participants restant devient l'effectif confirmé. Il peut encore être réduit sans frais, à condition de nous prévenir par e-mail :

1 semaine à l'avance pour retirer de 3 à 6 participants

48 heures à l'avance pour retirer 1 ou 2 participants supplémentaires

Ces dernières tolérances peuvent s'ajouter aux réductions acceptées lors de la première étape.

À 48 heures : l'effectif définitif

À 48 heures de la représentation, le nombre restant devient l'effectif définitif. Il constitue le nombre minimal de participants facturé. Si davantage de participants sont présents, la facturation sera ajustée après décompte et vérification sur place.

Des participants peuvent être ajoutés à tout moment, sous réserve des places disponibles. Tout ajout modifie l'effectif de l'étape en cours et sera pris en compte dans les calculs suivants ainsi que dans la facturation.

Si l'effectif définitif passe sous l'un des seuils tarifaires de 90, 55 ou 20 participants, le tarif est recalculé selon la nouvelle tranche.

* Cas des chauffeurs de bus

Une place est offerte par autocar de tourisme, hors petits gabarits (vans, navettes, minibus et minicars).

4 Annuler une réservation

Une annulation complète peut être prise en compte sans pénalité sous réserve de respecter les délais suivants :

1 à 2 participants : 48 heures.

3 à 6 participants : 1 semaine.

7 à 10 participants : 1 mois.

jusqu'à 20 participants : 2 mois.

jusqu'à 30 participants : 3 mois.

jusqu'à 40 participants : 4 mois.

jusqu'à 50 participants : 5 mois.

et ainsi de suite par tranche de 10.

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit / e-mail.

Annulation dans les délais

Nous privilégions un report de réservation ou une invitation valable 2 ans, utilisable à une autre date. Un remboursement peut être envisagé selon les circonstances et les droits applicables.

Annulation hors délais

La pénalité est calculée ainsi : nombre de places dépassant la limite autorisée × montant de l'acompte par personne. Le reste des sommes versées est remboursé ou converti en avoir valable 2 ans. Si toutes les places annulées sont finalement revendues, nous pourrons rembourser la pénalité après la représentation.

Sans demande écrite

L'intégralité des sommes perçues reste acquise à l'établissement.

Annulation par le Saint Sabastien

Nous nous engageons à vous prévenir dans les meilleurs délais et proposerons les mêmes solutions (report ou remboursement complet).

5 Reporter une réservation

Particuliers : Possible jusqu'à un mois avant la date de la représentation. Vous pouvez reporter votre réservation en utilisant le code de modification ou le bouton "modifier ma commande" contenus dans l'e-mail de confirmation.

À moins d'un mois de la représentation, toute demande de report doit être formulée par écrit et reste soumise à notre accord.

Groupes : Toute demande de report doit être formulée par écrit. Nous étudions les demandes au cas par cas, selon les délais et les possibilités compte tenu de l'importance du groupe.

6 Utiliser un bon cadeau

Les bons cadeaux peuvent être utilisés directement lors de la réservation en ligne, en cliquant sur « Utiliser mon bon cadeau » puis en renseignant leur numéro unique. Leur utilisation reste soumise aux places disponibles pour la date choisie.

Une fois la réservation enregistrée, le client reçoit une confirmation par e-mail, comme pour toute autre réservation. Les mêmes règles de modification, de report et d'annulation s'appliquent.

Chaque bon cadeau comporte une date limite de validité. Même si nous pouvons faire preuve d'une certaine tolérance concernant cette date, les règles suivantes restent applicables :

- en cas de non-présentation (annulation non signalée), l'invitation est définitivement perdue
- l'invitation bien que nominative, peut être cédée et utilisée par des tiers

7 Comportement

- La direction se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne dont le comportement serait de nature à perturber le bon déroulement de la soirée, sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé